

1 OFFRES D'EMPLOIS
Le site d'emplois juridiques N°1 au Québec ————— • **DROIT-INC.COM**



Suivre @Droitinc.com

[Accueil](#) | [A propos](#) | [Nous joindre](#) | [Archives](#) | [Fournisseurs juridiques](#) | [Évènements](#) |  |  |

[Publicité](#) | [Offres d'emploi](#) | [Conseillers juridiques](#) | [Trouvez un avocat](#) | [Cyberbulletin](#) | [Scoop!](#) |

Publicité



Publicité

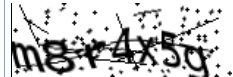
OFFRES D'EMPLOIS
Le site d'emplois juridiques N°1 au Québec
DROIT-INC.COM

Sondage Express

Recevez par courriel

Comme avocat(e), combien gagnez-vous?

- Moins de 20 000\$
- Entre 20 000\$ et 50 000\$
- Entre 50 000\$ et 100 000\$
- Entre 100 000\$ et 200 000\$
- Entre 200 000\$ et 300 000\$
- Entre 300 000\$ et 500 000\$
- Entre 500 000\$ et 1M\$
- Plus d'un million de dollars



Entrer le code que vous voyez au-dessus

Essayer un autre code

voter

Voir les résultats (Votes: 999)

Lire l'article

Voir tous les sondages

Chroniqueurs



Faisons parler les leaders



La Chambre de L'Humour



La Question au Recruteur



L'associé Blogueur



L'envers du Micro



La Parole au Prof



À Votre Santé!



Le Jeune Super Plaideur

Sections

Événements

Fournisseurs Juridiques

Livres juridiques

L'AJBM dénonce les faiblesses de l'Avant-projet de loi du nouveau Code de procédure civile

Par : Droit-inc.com Le : 2012-01-13 13h15



NOUVELLES

L'Association du Jeune Barreau de Montréal vient de déposer un mémoire sur l'Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile. Certaines mesures ne seraient pas souhaitables pour l'AJBM. Elle comparaitra bientôt en Commission parlementaire pour expliquer pourquoi.



L'AJBM considère en effet que sa mise en place aurait des incidences pratiques très importantes sur le droit québécois et ses praticiens.

La dernière réforme majeure du Code de procédure civile a opéré un changement profond sur la gestion des dossiers judiciaires et la responsabilisation des parties. Elle commence d'ailleurs à donner des résultats concrets, estime l'Association.

Aussi une nouvelle modification replongerait l'administration de la justice civile dans un état d'incertitude, avec, à la clé, une période d'adaptation difficile et onéreuse.

Et bien que certaines de ses recommandations antérieures aient été intégrées dans l'Avant-projet, l'AJBM relève certaines faiblesses.

Sur les frais judiciaires

Qu'en serait-il de l'accessibilité à la justice, interroge l'AJBM. La réforme relative aux frais judiciaires serait un obstacle à celle-ci pour l'Association. Cette dernière estime que le Code de procédure civile devrait permettre l'attribution de dépens proportionnels aux coûts réels d'un litige. La proposition voulant qu'en l'absence d'abus, chaque partie supporte ses frais, viendrait exacerber un problème déjà existant.

Sur les changements de terminologie

Selon l'AJBM, ils causeront "inutilement coûts et maux de tête" car ils sont dénués de modifications significatives aux règles de procédures qui s'y attachent. Ils ne simplifieront pas non plus la compréhension du vocabulaire juridique. Ils créeront une confusion inutile et augmenteront les coûts encourus par les justiciables.

Sur les interrogatoires aux préalables

Pour l'Association, ce serait indéniablement un retour en arrière. Comme le rappelle Me **Frédéric Carle**, président de l'AJBM, "l'interrogatoire préalable doit conserver sa vocation exploratoire afin de bien circonscrire le débat, d'éviter les surprises lors du procès et de raccourcir le temps de l'instruction, ce qui épargne temps et argent aux justiciables".

Sur les expertises

L'AJBM critique la plupart des modifications importantes envisagées au régime du témoignage des experts. Elles rendraient particulièrement difficile, la compréhension par les juges, de la preuve d'expert. De plus, cela donnerait lieu à une trop grande immixtion dans la relation entre une partie et son expert.

L'AJBM aura l'occasion de défendre oralement son point de vue le 1er février prochain lors d'une intervention d'une heure à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec.

Le mémoire peut être consulté dans son intégralité [ici](#).

Publicité

PRÉSENTE PAR

ACCC CANADA
Association des Conseillers Juridiques du Québec

CONSEILLERS JURIDIQUES

CLIQUEZ ICI

Parole aux avocats d'entreprises

CLIQUEZ ICI

DROIT-INC.COM

Commanditaire

Commanditaire

Derniers commentaires

- **Quelles langues faut-il parler pour réussir ?**: douce ironie
- **Quelles langues faut-il parler pour réussir ?**: D'accord
- **Quatre avocats quittent Norton Rose**: Oui mais...
- **Quelles langues faut-il parler pour réussir ?**: il m'est arrivé d'avoir des mandats indiquant... le chinois
- **Double embauche chez LKD**: Mtre
- **Quelles langues faut-il parler pour réussir ?**: quelleS langues
- **Quatre avocats quittent Norton Rose**: Re : Question
- **Quatre avocats quittent Norton Rose**: Re : Question
- **Achat de publicités: Quebecor menace Radio Canada de poursuites judiciaires**: Re : Anonyme
- **Quatre avocats quittent Norton Rose**: La raison est toujours la même

Publicité



Liens privilégiés-Nos partenaires

HDD Forensic Inc

Expertise légale (Investigation informatique)
www.hddforsenic.com

Claude J. Pellan

Avocat – Droit de la franchise
www.claudepellan.com

Productiva - Logiciels et équipements de

Dictée / Transcription / Reconnaissance Vocale
www.productiva.com

Confection DeLavoy

Toges & accessoires pour la cour
www.delavoy.ca

Restaurant La Coupole

Réservations : 514-373-2300

Répertoire des cabinets
d'avocats du Québec

Trouvez un avocat

Publications juridiques

Emplois pour avocats et
conseillers juridiques

Emplois parajuridiques

Articles

1. Mal protégé par la Cour
2. La nomination du jour
3. Quelles langues faut-il parler pour réussir ?
4. Quatre avocats quittent Norton Rose
5. Un petit espagnol... pour la pizza!
6. L'AJBM dénonce les faiblesses de l'Avant-projet de loi du nouveau Code de procédure civile
7. Turcotte, dangereux à 30 % pour la sécurité publique
8. Un avocat poursuit un policier de Longueuil
9. Course aux stages: un cabinet fait sa promo
10. "Fier d'avoir été nommé"

Publicité

Partager cette page :



5 Commentaires (Cacher)

Illustration parfaite

Voilà une autre belle illustration du peu d'égards que l'AJBM a pour ses bénévoles. Aucun des auteurs principaux du mémoire ne fait partie de la délégation en commission parlementaire. On leur demande de faire la totalité du travail et d'autres personnes en retirent la visibilité. Je n'ai aucune idée de ce qui peut bien motiver des personnes comme Simon Chamberland ou Karim Renno à se faire exploiter comme ça, mais ça me réconforte dans ma décision d'ignorer l'AJBM.

Published by Anonyme le 2012-01-13 14h47

Répondre

Re : Illustration parfaite

> Voilà une autre belle illustration du peu d'égards que l'AJBM a pour ses bénévoles. Aucun des auteurs principaux du mémoire ne fait partie de la délégation en commission parlementaire. On leur demande de faire la totalité du travail et d'autres personnes en retirent la visibilité. Je n'ai aucune idée de ce qui peut bien motiver des personnes comme Simon Chamberland ou Karim Renno à se faire exploiter comme ça, mais ça me réconforte dans ma décision d'ignorer l'AJBM.

Published by Anonyme le 2012-01-13 18h08

Je me demande bien comment tu peux prétendre que l'AJBM n'envoie aucun de ses auteurs principaux si tu as décidé "d'ignorer l'AJBM".

Répondre

Re : Illustration parfaite

> Je n'ai aucune idée de ce qui peut bien motiver des personnes comme Simon Chamberland ou Karim Renno à se faire exploiter comme ça, mais ça me réconforte dans ma décision d'ignorer l'AJBM.

Published by Anonyme le 2012-01-13 17h26

On voit bien que vous ne vous êtes jamais impliqué bénévolement et de manière altruiste dans une organisation. Je me suis impliqué à l'AJBM à l'époque où j'en étais encore membre et dans plusieurs autres Associations et j'offre mon temps sans m'attendre à recevoir de fleurs ou de boîtes de chocolat pour me remercier. L'expérience que j'en retire et les contacts que je m'allie sont déjà suffisants. Quel commentaire négatif et égoïste à l'égard d'un article couvrant un sujet aussi positif que celui des jeunes qui s'impliquent pour notre communauté juridique! Vous devriez avoir honte.

Répondre

Re : Illustration parfaite

> ... ça, mais ça me réconforte dans ma décision d'ignorer l'AJBM.

Published by Anonyme le 2012-01-13 16h04

Vous ne serez donc jamais juge, bâtonnier, président de société d'état, consul du Québec à New-York, ...

Il n'y a pas de mal à ça. Il y aura toujours besoin d'un certain nombre d'avocats pour plaider des modifications de pension alimentaires.

Répondre

Re : Illustration parfaite

> Voilà une autre belle illustration du peu d'égards que l'AJBM a pour ses bénévoles. Aucun des auteurs principaux du mémoire ne fait partie de la délégation en commission parlementaire. On leur demande de faire la totalité du travail et d'autres personnes en retirent la visibilité. Je n'ai aucune idée de ce qui peut bien motiver des personnes comme Simon Chamberland ou Karim Renno à se faire exploiter comme ça, mais ça me réconforte dans ma décision d'ignorer

Published by Karim le 2012-01-13 15h53

http://restaurantlacoupole.ca/

Rubriques

Brevets et propriété intellectuelle
Nouveau! Les chroniques Carrière
Classements
Dans la Presse
Distinctions
Entrevues
Financement
Fusions et acquisitions
Grandes causes
Immobilier
Nominations
Nouvelles
Québécois à l'étranger
Recours collectifs
Reportages

Archives

Consultez ici tous les articles de
Droit-inc.com

Liens Médias

American Lawyer
Canadian Lawyer magazine
Journal du Barreau
Magazine Lexpert
National (Le), magazine du Barreau canadien
National Post/Section Droit

Meilleurs blogs

Law Blog Wall Street Journal
Blogue de Me Dominique Jaar
Blogue Droit chinois
Blogue de Pierre Duhamel

l'AJBM.

"Exploiter" c'est un peu fort. Je ne parle pour personne d'autre que moi, mais quand je me suis engagé dans l'AJBM, je le faisais avec l'espoir de contribuer à la communauté juridique et avec la pleine connaissance du fait que le conseil d'administration de l'association est souverain. Bien que je ne suis pas au fait du raisonnement du CA sur la question, je suis certain que la sélection des représentants pour la commission parlementaire a été faite en ayant à coeur le meilleur intérêt de l'AJBM.

Simplement dit, je présume qu'on a choisi les personnes les mieux aptes à représenter les intérêts de l'association sur la question de la réforme de la procédure civile. À ce chapitre, je note la présence de Joséane Chrétien dans l'équipe. Impossible de remettre en question ses connaissances en la matière; elle sera une excellente représentante pour l'AJBM lors de la commission parlementaire.

Finalement, votre prémisse est erronée puisque François-Xavier Robert est un des auteurs principaux du mémoire et il fait partie de l'équipe.

Bonne journée,

Karim Renno

Répondre

! Nétiquette sur les commentaires

Les commentaires sont les bienvenus sur le site. Ils sont validés par la Rédaction avant d'être publiés et exclus s'ils présentent un caractère injurieux, raciste ou diffamatoire. Si malgré cette politique de modération, un commentaire publié sur le site vous dérange, prenez **immédiatement** contact par courriel (info@droit-inc.com) avec la Rédaction. Si votre demande apparaît légitime, le commentaire sera retiré sur le champ. Vous pouvez également utiliser l'espace dédié aux commentaires pour publier, dans les mêmes conditions de validation, un droit de réponse. Bien à vous
La Rédaction de Droit-inc.com

Publier un nouveau commentaire

Nom

Titre (obligatoire)



Commentaire

(obligatoire)



Entrer le code que vous voyez au-dessus (obligatoire)

Essayer un autre code

Publier

Aperçu

! Remarque

Votre commentaire doit être approuvé par un modérateur avant d'être affiché.

[ACCUEIL](#) | [CONTACT](#) | [À PROPOS](#) | [ADMIN](#)

[Droit-Inc.com](#) | [St-Bruno](#) | [Québec](#)
Copyright © 2009 Tous droits réservés.

